

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES  
**VILLE DE MAUBEUGE**

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018 : DELIBERATION N° 109

**Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées**

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / CB / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation : 6 NOVEMBRE 2018**

**L'an deux mille DIX-HUIT le TREIZE NOVEMBRE à 18 h 30**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 39**

**PRESENTS : A. DECAGNY** - J-P. COULON - N. LEBLANC - ~~M.C. MORETTI~~ - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

**EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Marie-Christine MORETTI (pouvoir à Arnaud DECAGNY)  
Corine DEMOUSTIER (pouvoir à Jean-Pierre COULON)  
Robert PILATO (pouvoir à Yves ZUSMTEIN)  
Frédéric LEFEBVRE (pouvoir à Bernadette MORIAME)  
Fabrice QUESTEL (pouvoir à Marie-Charles LALY)

**EXCUSE(E)S :**

Jean-Yves HERBEUVAL

**ABSENT(E)S :**

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO  
Louis-Armand DE BEJARRY - Irina FRATINI - Xavier DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER**

**OBJET N° 10 : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2019 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de

- présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires.
- L 2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes.
  - D 2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat.
  - R 2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires.

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires.

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique.

Considérant que conformément aux dispositions des articles L2312-1 et D2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la C.A.M.V.S et également mis à la

disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

**Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :**

- **Procéder** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2019 au vu du rapport présenté.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Le Conseil Municipal,**

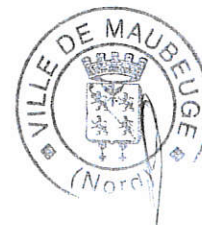
- **A procédé** au Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville de Maubeuge pour l'exercice 2019 au vu du rapport présenté.

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,**

***Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de sa publication.***

**Le Maire de Maubeuge,**

**Arnaud DECAGNY**



Transmis en Sous-Préfecture le : 20/11/2018  
Affiché le : 27/11/2018  
Notifié le : 27/11/2018

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20181113-DEL\_109-DE



# Rapport d'orientations budgétaires

2019

## SOMMAIRE

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>Contexte général : situation économique et sociale .....</b>               | <b>3</b>  |
| A.          | Situation globale .....   | 3         |
| B.          | Situation de la collectivité .....  | 5         |
| <b>II.</b>  | <b>Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité .....</b> | <b>5</b>  |
| A.          | Recettes de fonctionnement .....  | 5         |
| 1.          | Fiscalité .....   | 5         |
| 2.          | Concours de l'Etat .....  | 7         |
| 3.          | Autres recettes (produits des services...) .....                              | 9         |
| B.          | Dépenses de fonctionnement .....  | 9         |
| 1.          | Dépenses de personnel .....   | 9         |
| 2.          | Subventions .....   | 13        |
| 3.          | Autres dépenses de fonctionnement .....                                       | 13        |
| C.          | Section d'investissement .....  | 14        |
| 1.          | Dette .....   | 14        |
| 2.          | Recettes d'investissement .....   | 17        |
| 3.          | Dépenses d'investissement .....   | 17        |
| <b>III.</b> | <b>Programmation des investissements de la collectivité .....</b>             | <b>18</b> |
| 1.          | Entretien, mise en conformité, accessibilité .....                            | 18        |
| 2.          | Des projets pour Demain .....   | 19        |

## I. Contexte général : situation économique et sociale

### A. Situation globale

#### a) *Perspectives macro-économiques 2018-2022*

La croissance resterait dynamique à moyen terme, +2% en 2018 et +1.9% en 2019. Cette prévision est issue du programme de stabilité. La poursuite de la reprise en zone euro et l'accélération de la demande mondiale favoriseraient les exportations. L'investissement des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages (évolution favorable du marché du travail) contribueraient à soutenir la croissance. A noter toutefois, une hausse progressive des taux d'intérêts qui conduirait à un ralentissement des investissements des entreprises.

Entre 2020 et 2022, l'économie française continuerait à croître à un rythme de +1.7% ; au-delà de son potentiel estimé à +1.3% en moyenne sur la période.

#### b) *La trajectoire de finances publiques : un retour progressif à l'équilibre reposant sur un effort en dépense soutenu*

La stratégie du Gouvernement en matière de finances publiques repose sur un effort en dépense visant à rapprocher le niveau de la dépense publique française de celui de ses partenaires européens (cf. encadré 2).

2018-2019 un ajustement modéré articulant maîtrise de la dépense et baisse des prélèvements obligatoires, l'ajustement structurel atteindrait 0.1 puis 0.3% de PIB. Cette trajectoire repose sur un ralentissement de la croissance de la dépense publique en volume, ramené à +0.7% en 2018 puis +0.4% en 2019.

2020-2022 une moindre croissance de la dépense publique permettant le retour à l'équilibre des finances publiques, le solde public se redresserait ainsi de 2.6 points entre 2017 et 2022, pour revenir à l'équilibre en 2022, porté par une baisse du ratio de dépenses publiques de plus de 3 points de PIB.

**Encadré n°2 – La réduction de la dépense publique, amorcée au second semestre 2017, doit être prolongée (1/2)**

La France est en 2017 le pays avec le plus haut niveau de dépenses publiques de l'Union européenne. Celles-ci atteignent 56,5 % du PIB contre 45,8 % du PIB pour l'ensemble des États européens. Depuis dix ans, le poids de la dépense publique dans le PIB a cru plus vite en France (+3,9 points) que dans l'Union européenne (+1,2 point).

Ainsi, comme le relève la Cour des comptes dans son dernier rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques, le déficit public français est certes revenu en 2017 à son niveau d'avant crise mais ce retour s'est opéré dans le cadre d'une consolidation en recettes « avec des dépenses et un taux de prélèvements obligatoires (PO) supérieurs de 3,0 points de PIB à leur niveau de départ ».

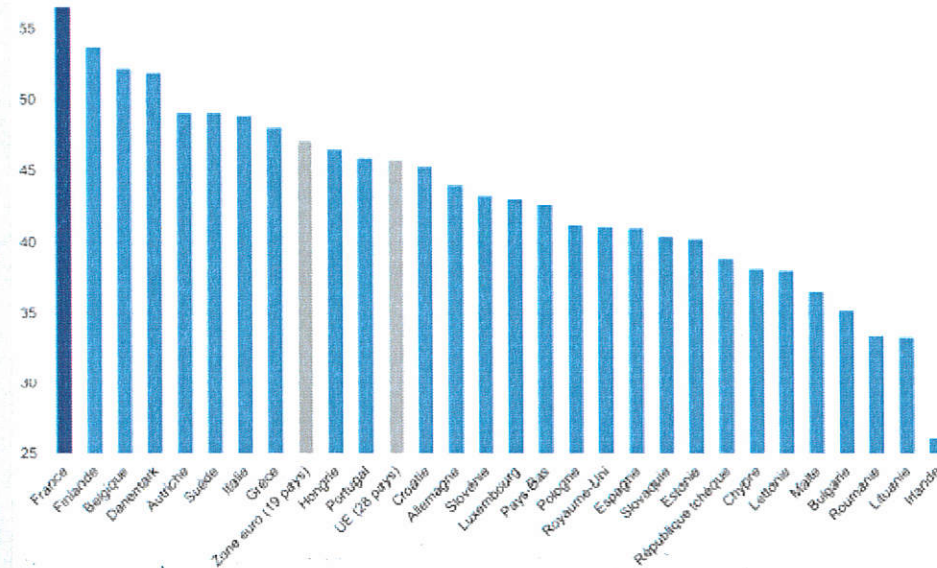
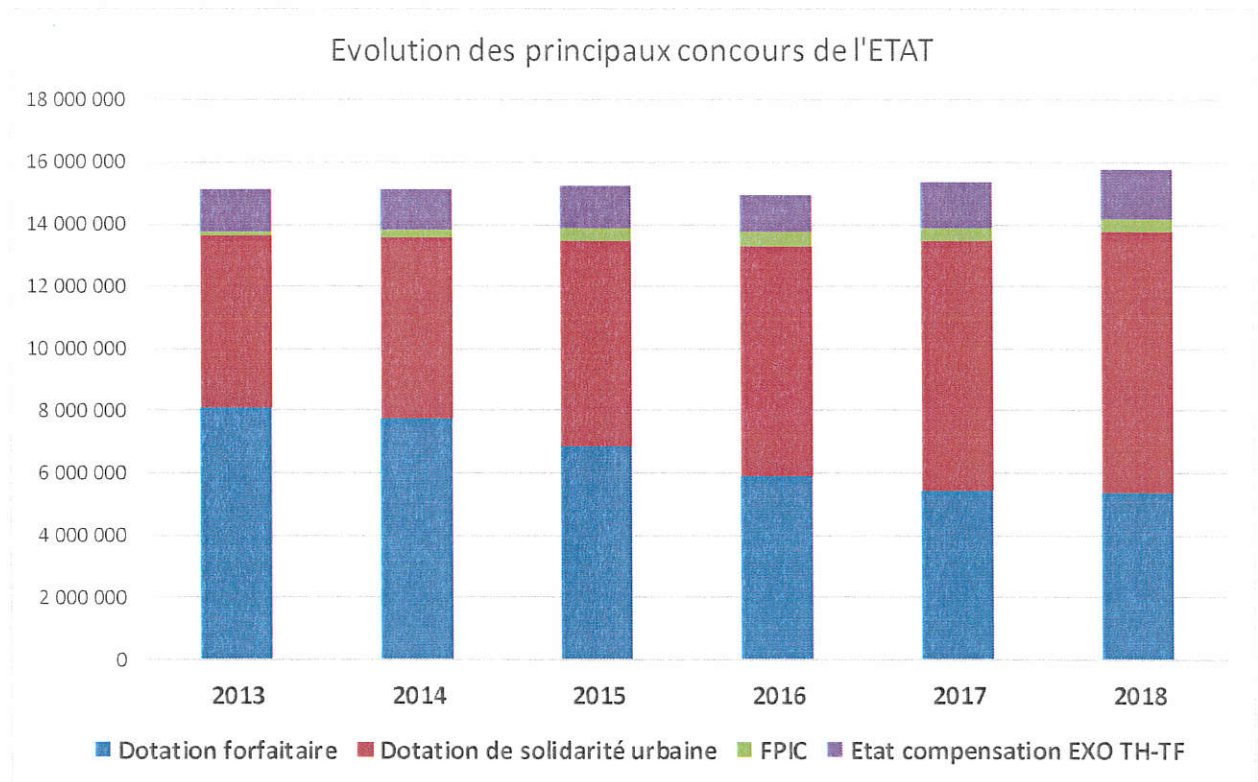


Figure 1 – Dépense totale des administrations publiques, y compris crédits d'impôts, en 2017 (données Eurostat en % de PIB)

Cette situation atypique par rapport à nos partenaires européens – et notamment ceux d'entre eux qui obtiennent des résultats de politiques publiques équivalents ou meilleurs avec un niveau de dépense inférieur – justifie l'ambition du Gouvernement de réduire de plus de 3 points le poids de la dépense publique (hors crédits d'impôts) dans le PIB afin de revenir dans la moyenne des pays de l'Union européenne

Source : rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques (juin 2018)

## B. Situation de la collectivité



Vous trouverez ci-dessus l'évolution des principaux concours de l'Etat pour la collectivité.

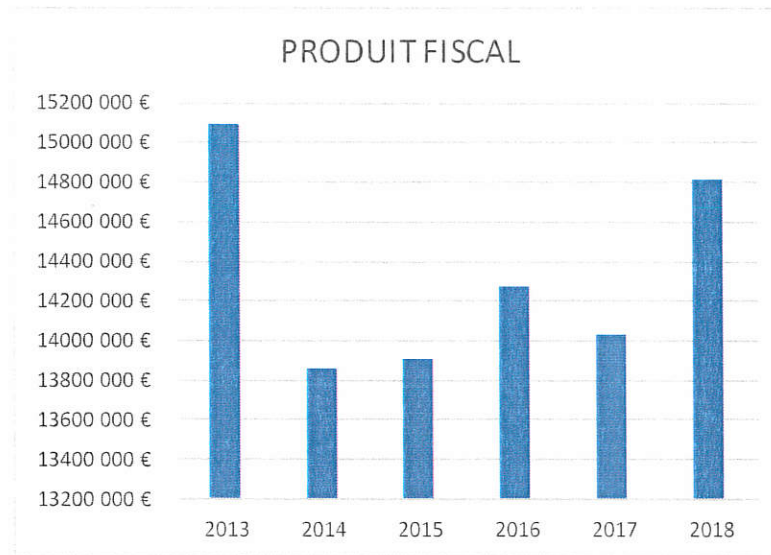
## II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

### A. Recettes de fonctionnement

#### 1. Fiscalité

En lien avec les choix politiques, il **n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal**. Il convient de rappeler qu'une baisse de taux a été voté en décembre 2013, ce qui a impacté la structure de recettes puisque **le produit fiscal a baissé de 1.3 millions d'euros**.





Base 1259 déclaré Bases prévisionnelles

Depuis 2010, les bases présentent une dynamique importante (cf. taux annuel moyen 2014 à 2018 TAM 14/18).

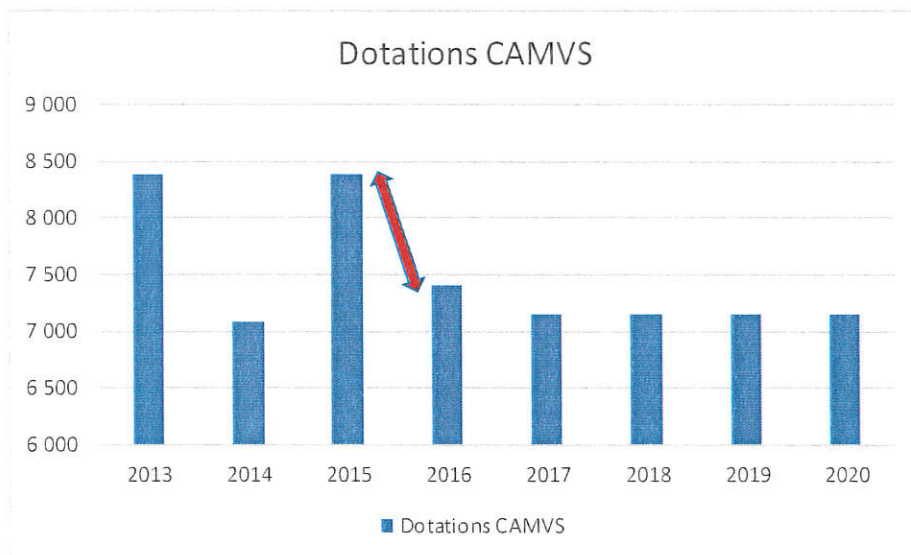
| en €                                  | 2014              | 2015              | 2016              | 2017              | 2018              | TAM 14/18    |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>              |                   |                   |                   |                   |                   |              |
| Bases nettes d'imposition             | 20 805 000        | 20 556 000        | 21 512 000        | 20 265 000        | 22 433 000        | <b>1,90%</b> |
| Taux d'imposition                     | <b>30,07%</b>     | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            | 0,00%        |
| Produit fiscal                        | 6 256 064         | 6 181 189         | 6 468 658         | 6 093 686         | 6 745 603         | 1,90%        |
| <b>Taxe sur le foncier bâti</b>       |                   |                   |                   |                   |                   |              |
| Bases nettes d'imposition             | 26 525 000        | 26 957 000        | 27 243 000        | 27 703 000        | 28 160 000        | <b>1,51%</b> |
| Taux d'imposition                     | <b>28,4%</b>      | 28,4%             | 28,4%             | 28,4%             | 28,4%             | 0,00%        |
| Produit fiscal                        | 7 533 100         | 7 655 788         | 7 737 012         | 7 867 652         | 7 997 440         | 1,51%        |
| <b>Taxe sur le foncier non bâti</b>   |                   |                   |                   |                   |                   |              |
| Bases nettes d'imposition             | 148 800           | 150 100           | 149 800           | 147 200           | 150 300           | <b>0,25%</b> |
| Taux d'imposition                     | <b>46,63%</b>     | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            | 0,00%        |
| Produit fiscal                        | 69 385            | 69 992            | 69 852            | 68 639            | 70 085            | 0,25%        |
| <b>Produit total (hs rôles supp.)</b> | <b>13 858 549</b> | <b>13 906 969</b> | <b>14 275 522</b> | <b>14 029 977</b> | <b>14 813 128</b> | 1,68%        |

Par prudence, eu égard aux constats effectués, nous tenons compte d'un taux de croissance annuel des bases de +1% par an pour nos éléments prospectifs (hors taxe sur les logements vacants et friches commerciales).

| en €                                  | Taux retenu | 2019              | 2020              | 2021              | 2022              | 2023              | 2024              |
|---------------------------------------|-------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Taxe d'habitation</b>              |             |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Bases nettes d'imposition             | 1,00%       | 22 657 330        | 22 883 903        | 23 112 742        | 23 343 870        | 23 577 308        | 23 813 082        |
| Taux d'imposition                     |             | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            | 30,07%            |
| Produit fiscal                        |             | 6 813 059         | 6 881 190         | 6 950 002         | 7 019 502         | 7 089 697         | 7 160 594         |
| <b>Taxe sur le foncier bâti</b>       |             |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Bases nettes d'imposition             | 1,00%       | 28 441 600        | 28 726 016        | 29 013 276        | 29 303 409        | 29 596 443        | 29 892 407        |
| Taux d'imposition                     |             | 28,40%            | 28,40%            | 28,40%            | 28,40%            | 28,40%            | 28,40%            |
| Produit fiscal                        |             | 8 077 414         | 8 158 189         | 8 239 770         | 8 322 168         | 8 405 390         | 8 489 444         |
| <b>Taxe sur le foncier non bâti</b>   |             |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| Bases nettes d'imposition             | 1,00%       | 151 803           | 153 321           | 154 854           | 156 403           | 157 967           | 159 546           |
| Taux d'imposition                     |             | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            | 46,63%            |
| Produit fiscal                        |             | 70 786            | 71 494            | 72 209            | 72 931            | 73 660            | 74 397            |
| <b>Produit total (hs rôles supp.)</b> |             | <b>14 961 259</b> | <b>15 110 872</b> | <b>15 261 981</b> | <b>15 414 600</b> | <b>15 568 746</b> | <b>15 724 434</b> |

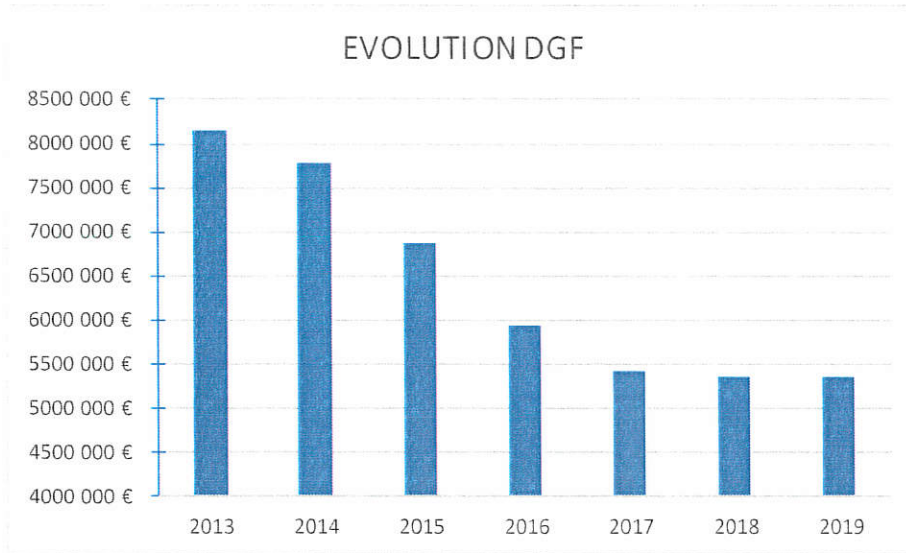
L'attribution de compensation versée par l'AMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.

| En K€                       | 2013         | 2014         | 2015         | 2016         | 2017         | 2018         | 2019         | 2020         |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Attribution de compensation | 7 090        | 7 089        | 7 089        | 7 089        | 6 904        | 6 904        | 6 904        | 6 904        |
| Dotation de solidarité      | 1 306        | 0            | 1 306        | 326          | 253          | 251          | 251          | 251          |
| <b>Dotations CAMVS</b>      | <b>8 396</b> | <b>7 089</b> | <b>8 395</b> | <b>7 415</b> | <b>7 157</b> | <b>7 155</b> | <b>7 155</b> | <b>7 155</b> |



## 2. Concours de l'Etat

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre du redressement des comptes publics. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

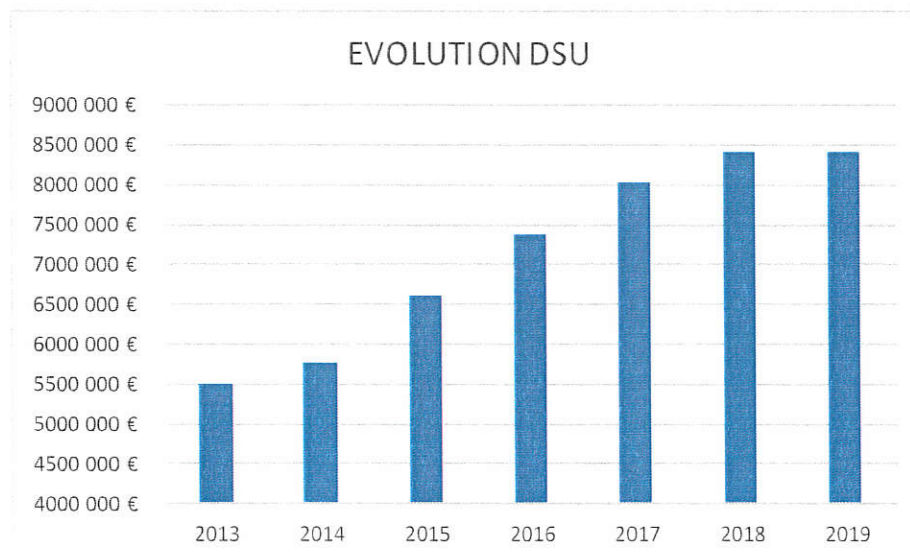


Nous prévoyons une DGF stable en 2019 à hauteur de 5.3 Millions d'€.

| DGF                  | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| DGF MAUBEUGE         | 8 143 038 € | 7 787 599 € | 6 872 804 € | 5 931 382 € | 5 430 909 € | 5 358 779 € | 5 358 779 € |
| Evolution en montant |             | - 355 439 € | - 914 795 € | - 941 422 € | - 500 473 € | - 72 130 €  | - €         |
| Evolution en %       |             | -4,4%       | -11,7%      | -13,7%      | -8,4%       | -1,3%       | 0,0%        |

Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 8.4 millions d'€.

| DSU                  | 2013        | 2014        | 2015        | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| DSU MAUBEUGE         | 5 501 620 € | 5 776 941 € | 6 617 036 € | 7 385 456 € | 8 037 474 € | 8 422 439 € | 8 422 439 € |
| Evolution en montant |             | 275 321 €   | 840 095 €   | 768 420 €   | 652 018 €   | 384 965 €   | - €         |
| Evolution en %       |             | 5,0%        | 14,5%       | 11,6%       | 8,8%        | 4,8%        | 0,0%        |



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

|                                       | 2014       | 2015       | 2016       | 2017       | 2018       | 2019       | 2020       |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Enveloppe nationale<br>(en M d'euros) | 570        | 780        | 1000       | 1000       | 1000       | 1000       | 1000       |
| Evolution %                           |            | 37%        | 28%        | 0%         | 0%         | 0%         | 0%         |
| <b>FPIC Maubeuge</b>                  | <b>274</b> | <b>419</b> | <b>474</b> | <b>434</b> | <b>434</b> | <b>434</b> | <b>434</b> |

La recette pour Maubeuge en 2019 serait de 434K€.

### 3. Autres recettes (produits des services...)

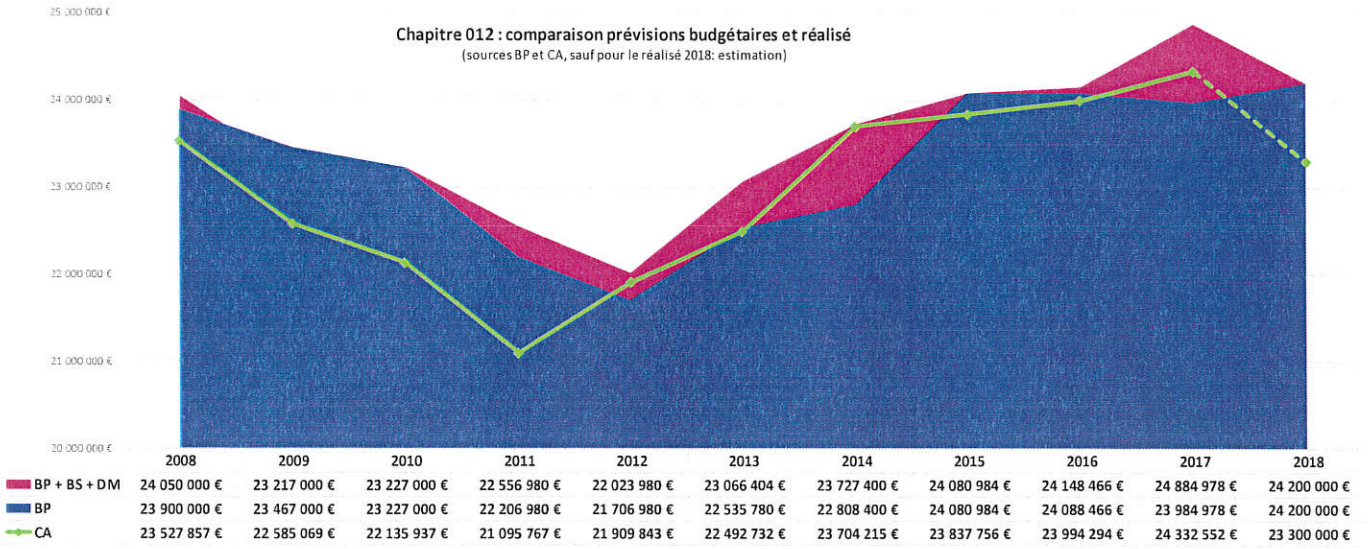
En 2019, nous anticipons une hausse des recettes à caractère de loisirs en lien avec les choix politiques sur le développement de l'attractivité du parc zoologique et sur les actions événementielles.

Pour la majorité des autres recettes, nous considérons une stabilité des recettes en 2019. La ville souhaite engager en 2019 une révision de ses processus de facturation. L'objectif est de faire baisser le cout de traitement de ces processus mais d'améliorer leur efficacité et donc le recouvrement.

#### B. Dépenses de fonctionnement

##### 1. Dépenses de personnel

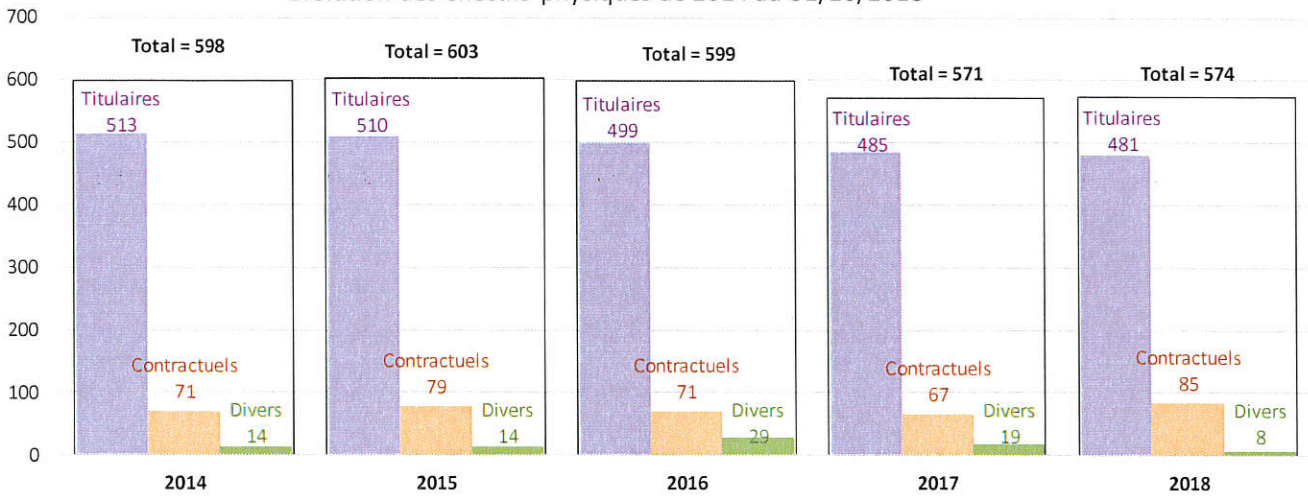
Le tableau ci-dessous permet de comparer les prévisions budgétaires avec les dépenses réellement réalisées au titre des charges de personnel.



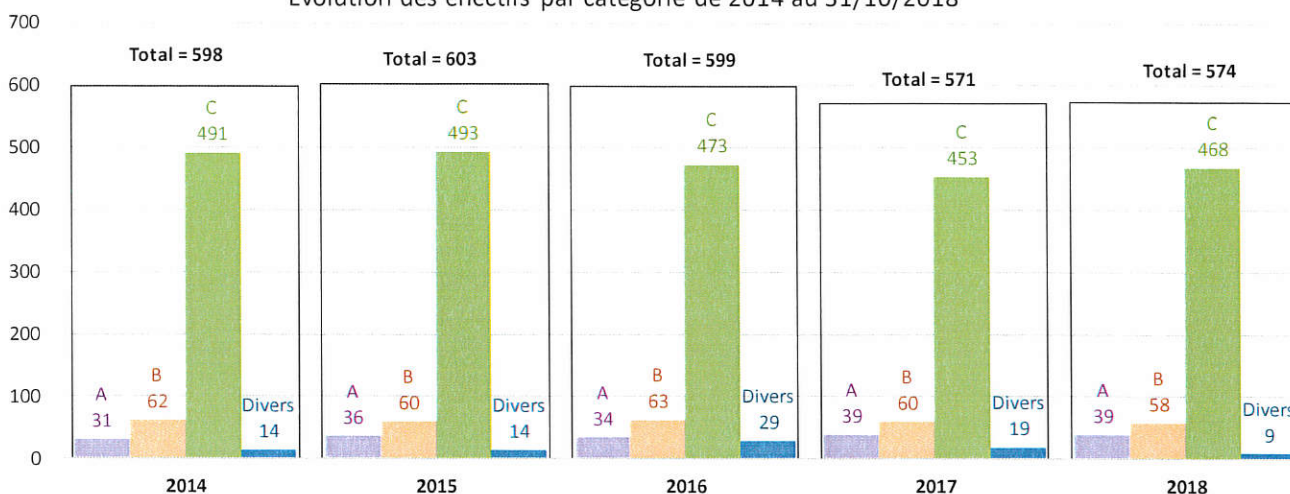
Depuis 2015, la Ville a engagé une gestion rigoureuse de la masse salariale.

Celle-ci passe par l'amélioration de son mode de fonctionnement et par une gestion rigoureuse des effectifs.

Evolution des effectifs physiques de 2014 au 31/10/2018



Evolution des effectifs par catégorie de 2014 au 31/10/2018

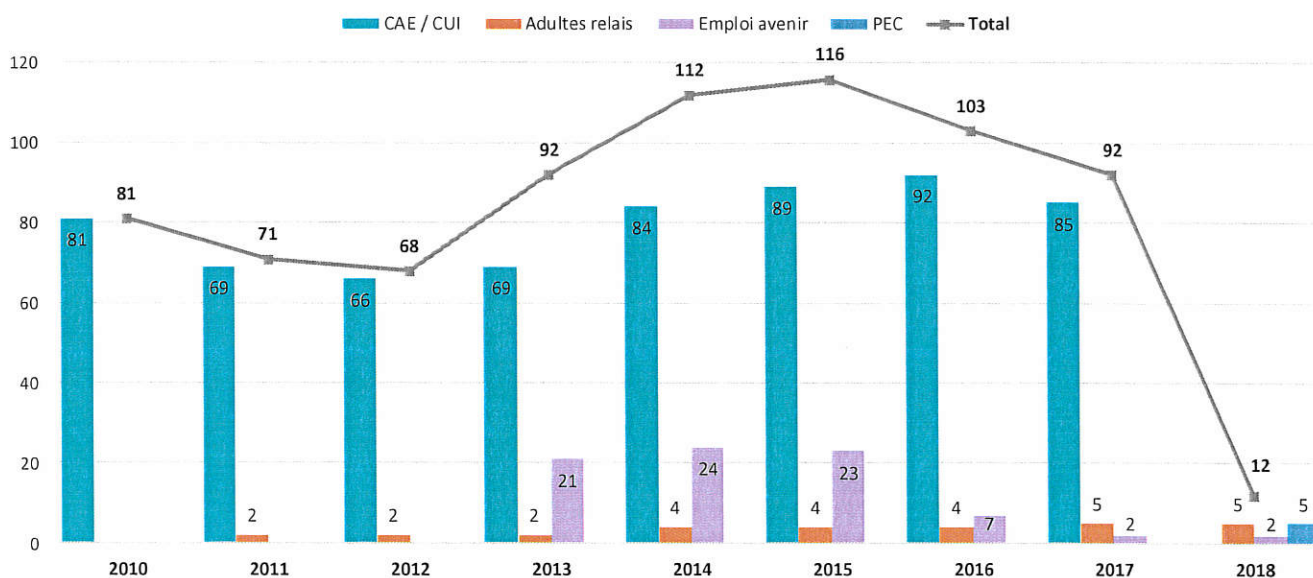


En effet, la Ville a favorisé les transversalités et la recherche de nouvelles organisations, elle a fait évoluer l'organigramme et mutualisé certains de ses services avec ceux du CCAS.

En 2018, le non remplacement systématique des départs à la retraite s'est poursuivi et la mobilité interne est priorisée.

De plus, l'arrêt des contrats aidés a également engendré une baisse de la masse salariale et contraint les services à revoir leur organisation et pour certains l'externalisation a été privilégiée.

Evolution du nombre de contrats aidés au 31/12 de chaque année, sauf 2018 au 30/09



La diminution des heures supplémentaires, effectuées à la demande de l'administration exclusivement, s'est poursuivie en 2018 grâce à des aménagements de services et de missions sur l'année.

Pour l'année 2019, ces éléments continueront de poursuivre leurs effets. Les efforts organisationnels de la Ville se poursuivront également pour garder la maîtrise de sa masse salariale et donc de ses capacités d'investissement.

Toutefois, la Ville anticipe une légère progression de sa masse salariale en 2019, à adapter sur les années suivantes, impactées par plusieurs dispositifs légaux :

- la reprise, au 1er janvier 2019, du reclassement dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) (+ 55K€)
- les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (estimation + 45 K€)

D'autre part, à la suite de l'arrêt des contrats aidés, la Ville de Maubeuge a cependant choisi de s'inscrire dans la démarche des parcours emplois compétences (PEC) en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi par la création de 10 postes au 1er juillet 2018 et de poursuivre cette démarche sur 2019 par la création de 15 postes (+ 168K€).

Onze agents feront valoir leurs droits à la retraite en 2019. Cependant, des recrutements nécessitant des compétences techniques (un soudeur, un vitrier, un maçon...) seront à effectuer (coût estimatif 150 K€ pour un an).

## 2. Subventions

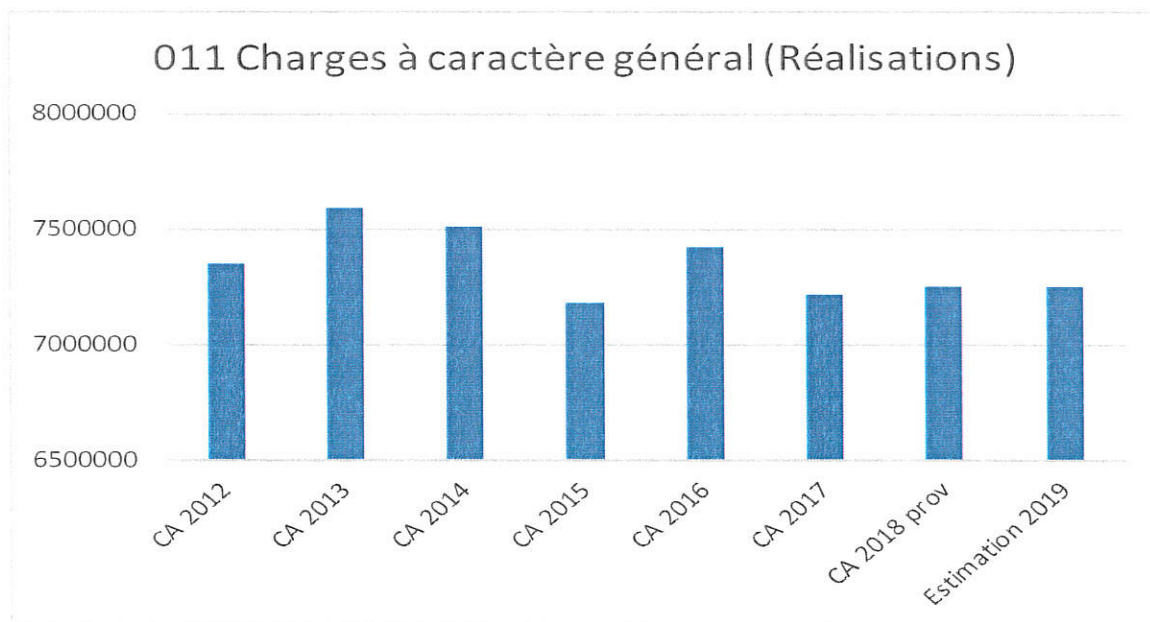
La subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau du montant 2014, soit 1.1 millions d'euros, afin de maintenir une action sociale forte auprès des Maubeugeois les plus démunis.

## 3. Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte évoqué (baisse des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de stabiliser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2018.

La ville a développé la fonction de contrôle de gestion en 2018 et poursuivra en 2019 son déploiement, un travail d'analyse a été mené en collaboration avec les services à la population afin que les moyens attribués soient en cohérence avec les choix politiques et budgétaires.

La commune a engagé une réflexion sur sa politique d'achat et de commande publique, l'analyse des achats des derniers exercices a permis d'utiliser les procédures adaptées tant pour les opérateurs économiques que pour les services de la collectivité.





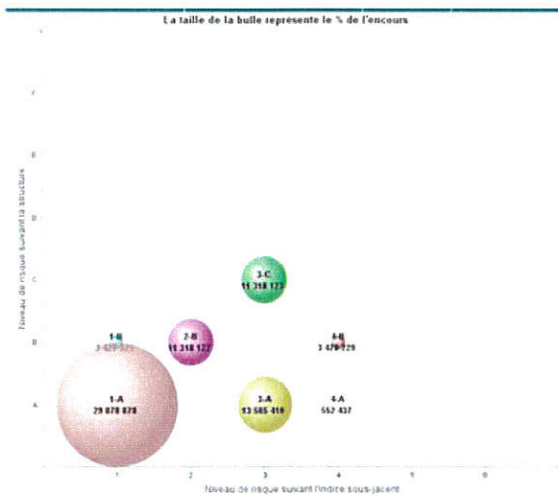
### C. Section d'investissement

#### 1. Dette

##### ✚ Structure de la dette

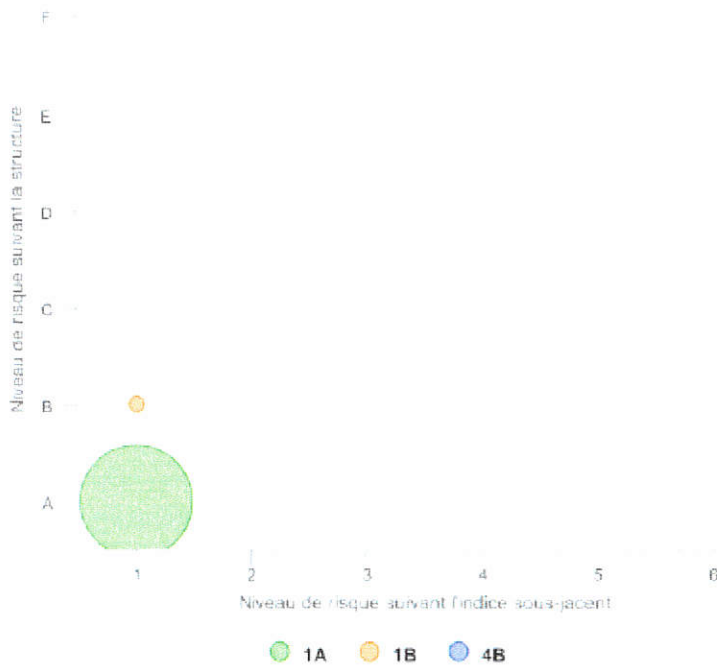
La structure de la dette de la Ville de Maubeuge se décompose de la manière suivante :

Avant 2015



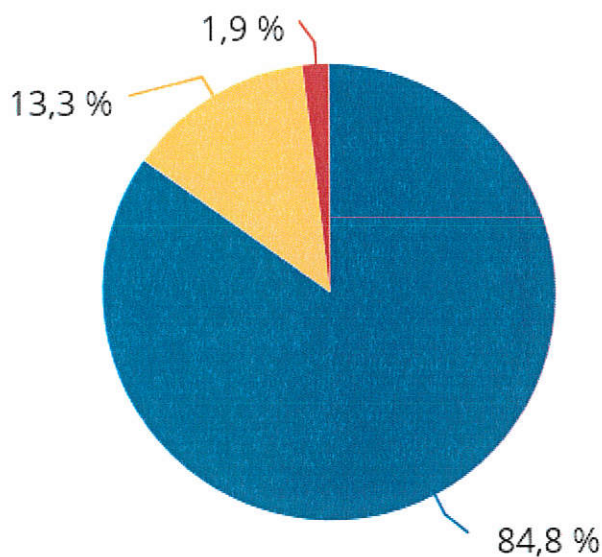
54.68% de la dette de la ville de Maubeuge était constituée à fin mars 2014 d'emprunts structurés, 16.38% d'emprunts à taux variables et 28.94% d'emprunts à taux fixe. Parmi les emprunts structurés, l'un des emprunts était classé 3E (12 millions d'euros) multiplicateur jusqu'à 5. Une couverture de risque (SWAP) était adossée sur un emprunt

3C SFIL (11 millions d'€).



Depuis 2015

96% de la dette est sécurisée 1-A



Taux fixes



Taux variables



Taux structurés

A fin octobre 2018, 84.8% de la dette est composée d'emprunts à taux fixes.

Le profil de la dette est totalement modifié (objectif de la renégociation fin 2015), on peut considérer que la dette de la ville est complètement sécurisée.

#### Gestion de la dette

Nous avons mis en place depuis 2015 une **gestion active de la dette**. Les objectifs suivants ont été retenus :

Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque

Dégager des marges de manœuvre budgétaires pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et ainsi améliorer la CAF brute

Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque

Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

Nb : Le contexte avec des taux de financement bas est une opportunité.

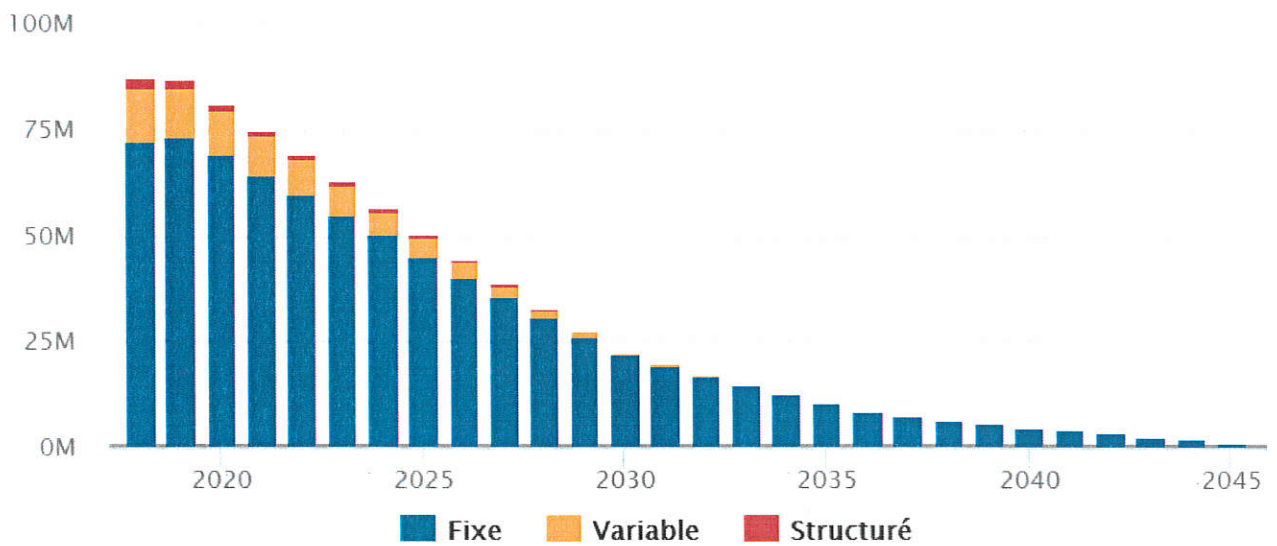
**DESENDETEMENT DE LA VILLE EN 2018 :**  
**Remboursement de la dette existante 6 Millions d'€**  
**Nouveaux emprunts 2018 : 5.2 Millions d'€**



**EN 2019 LA COMMUNE POURSUIVRA SA STRATEGIE DE DESENDETEMENT**

 Dette en 2019

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :

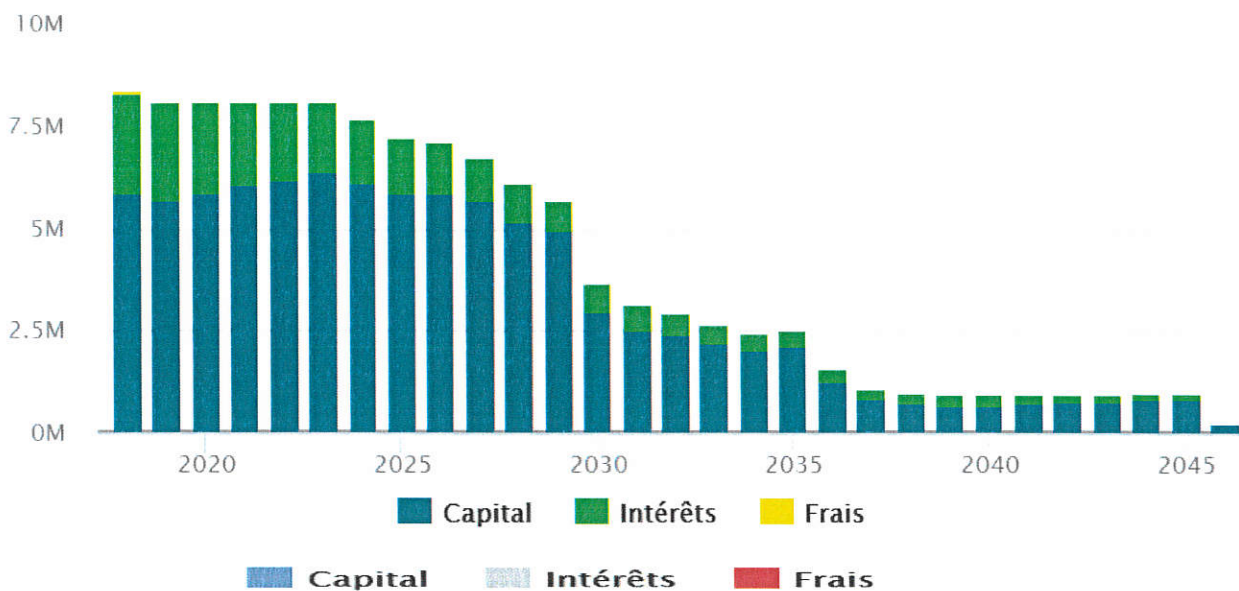
Evolution annuelle globale de l'encours



 Fixe     Va

Extinction de l'annuité

### Extinction de l'annuité globale



## 2. Recettes d'investissement

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2019, outre les demandes de subventions habituelles (4.5 millions d'€ en 2019), et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine (mutualisations de locaux administratifs et techniques).

Pour 2019, nous prévoyons une recette à hauteur de 1.4 millions d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement fixé dans le plan pluriannuel d'investissement, la section d'investissement s'équilibre avec 5.2 millions d'€ de recettes d'emprunt (poursuite du désendettement de la commune).

## 3. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) prévu au Budget Primitif 2019 est de 13 millions d'€.

### III. Programmation des investissements de la collectivité

#### 1. Entretien, mise en conformité, accessibilité

##### a) *Rénovation des écoles*

Poursuite du plan écoles :

- Pont Allant
- Jules Ferry, Jardin du tilleul
- De Joyeuse



*Ecoles Marronniers et Corneille*

##### b) *Informatique, numérique*

- Nouveau standard téléphonique
- Application mobile pour les citoyens
- Modernisation du parc existant

##### c) *Equipements sportifs*

- Salle de tennis
- Eclairage des installations
- Toiture gymnase Pont Allant (report 2018)
- Gymnase Jean Foret (report 2018)



*Le stade Léo Lagrange*

##### d) *Voiries*

- Accompagnement des projets de voirie (rue de la liberté, ANRU Sous-le-Bois...)



*Réfection de voirie effectuée boulevard des Océans*

- Réaménagement place de la Concorde

e) *Accessibilité*



Mise en accessibilité de l'église Saint-Pierre Saint-Paul

f) *Rénovation de la salle des fêtes Cabri*



2. Des projets pour Demain

a) *Marché couvert*

b) *Une nouvelle médiathèque  
(Ex CPAM/CAF)*



*c) Création d'un département de musiques actuelles au conservatoire*



*Le conservatoire à rayonnement communal  
Marie-Alexandre Guénin*

*d) Nouveau lieu culturel pour les  
Associations (Coutelle)*



*e) Accompagnement du commerce – achat cellules vacantes*

*f) Centre multisport au Pont Allant (Rugby)*



*g) Etudes*

- Pôle équestre
- Serres maraichères
- Jardins partagés « les parisiens » Sous-le-Bois



*Les jardins partagés aux Provinces Françaises*



## CONCLUSION

**La ville prolongera en 2019 la maîtrise des charges de fonctionnement (dépenses de personnel, dépenses à caractère général, autres dépenses de gestion courante).**

**La gestion active de la dette mise en place depuis le début du mandat permettra de poursuivre le désendettement de la commune.**

**Un choix politique fort concerne le niveau de l'investissement, en effet l'effort d'équipement restera supérieur au taux moyen des villes de même strate. Nous souhaitons investir pour l'avenir afin de faire rayonner Maubeuge culturellement et mettre en valeur notre Patrimoine.**